



COMMUNE  
DE  
MONTPREVEYRES

# CONTRAT DE LOCATION

**AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ENREGISTRÉE AVANT LA RÉCEPTION DE CE FORMULAIRE**

Veuillez prendre connaissance du règlement et des conditions de location avant de remplir le document ci-dessous. Vous pouvez l'adresser par mail à [admin2@montpreveyres.ch](mailto:admin2@montpreveyres.ch) ou par courrier postal à administration communale, Rue du Village 10, 1081 Montpreveyres. Le règlement pour la location de la salle fait partie intégrante dudit contrat de location.

Ce document vous sera ensuite retourné dûment contresigné pour réservation définitive.

## Personne responsable

Pour les mineurs, une personne majeure doit effectuer la réservation et se porter garante.

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

NPA, Lieu : .....

N° tél : .....

E-mail : .....

## Assurance RC obligatoire

Nom et numéro : .....

## Choix de salle(s)

- Grande salle « Les Balances », Route de Berne 6
- Salle dans les combles de l'ancien collège, chemin de la Rochette 2

## Genre de manifestation

- o **Publique** – une demande de manifestation doit être jointe (cf. Pocama – [vd.ch/manifestations](http://vd.ch/manifestations))
- o **Privée**
  - Résident·e de Montpreveyres :  oui  non
  - Société Locale : .....

Date(s) : le(s) .....

Horaires de .....h à .....

de .....h à .....

Nombre de personnes attendues (cf. point « Autorisations d'accueil ») .....

## Heure souhaitée de mise à disposition et de restitution de la salle

..... / .....

..... / .....



## But de la manifestation - Remarque(s) éventuelle(s)

.....  
.....

Mise à disposition du beamer/écran :  oui  non  
Mise en place de la salle, tables, chaises etc.  oui  non

## Tarifs de location

### GRANDE SALLE

#### Manifestations à but lucratif

Coût par jour (par 24h) **CHF 300.00**  
Ex : lotos, bals, spectacles, vente boissons alcoolisées

- Pour toutes manifestations à but lucratif et/ou demandant la vente de boissons alcoolisées, la demande par l'intermédiaire du portail cantonal des manifestations doit être saisie et copie jointe au présent contrat de location  
<https://www.vd.ch/themes/economie/organiser-une-manifestation/pocama-informations-importantes/>

#### Manifestations pour événement privé

- Coût par jour (par 24h) : **CHF 150.00**
- Résident·e·s de la commune et sociétés locales **CHF 50.00**
- Assemblées des sociétés locales **Gratuit**
- Mise à disposition du beamer et de l'écran **CHF 50.00**

### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

#### Manifestations pour événement privé

- Coût par jour (par 24h) : **CHF 150.00**
  - Coût par demi-journée **CHF 70.00**  
Plages horaires  
Matin : 7h30-12h00  Après-midi: 13h00-17h30  Soir: 18h00 - 24h00
  - Résident·e·s de la commune et sociétés locales **CHF 50.00**
  - Assemblées des sociétés locales **Gratuit**
- Mise à disposition du beamer et de l'écran **CHF 50.00**

Pour toutes manifestations nécessitant la mise à disposition de la salle en vue de répétitions ou autre(s) réservation(s) récurrente(s), qu'il s'agisse d'une société locale ou d'un organisateur externe, une demande par mail doit parvenir à [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch) comportant les dates et la durée d'occupation de la salle.



COMMUNE  
DE  
MONTPREVEYRES

# CONTRAT DE LOCATION

## Facturation

La bourse communale établira une facture à la signature du contrat de location par les deux parties. En cas d'annulation moins de 3 semaines avant la date de la manifestation, l'ensemble du montant de la location est exigible. En cas de non-paiement, la clef ne sera pas remise et l'ensemble du montant de la location est due.

## Autorisations d'accueil

### GRANDE SALLE « LES BALANCES »

Peut accueillir un maximum de 80 personnes. Au-delà de 50 personnes, la Municipalité peut exiger des mesures de sécurité complémentaires.

### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

Peut accueillir un maximum de 30 personnes.

La Municipalité de Montpreveyres validera l'autorisation de la manifestation demandée une fois le formulaire complété.

## Signatures

**Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de location de la grande salle des Balances / de la salle dans les combles de l'ancien collège. Je m'engage en tant que responsable de la manifestation et de tout dégât pouvant être occasionné par celle-ci.**

Lieu et date :

Signature de l'organisateur :

### (Réservé à l'administration)

Lieu, Date :

Signature :

**CODE D'ACCÈS :**

- Règlement de location fait partie intégrante du contrat de location



## RÉGLEMENT DE LOCATION POUR LES SALLES « LES BALANCES » ROUTE DE BERNE 6 ET LA SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE, CH. DE LA ROCHETTE 2

### 1. Service d'ordre - sécurité

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule sans incident. Les organisateurs sont seuls responsables de ce qui se passe à l'intérieur des salles et sur les places extérieures ainsi que des dommages causés au matériel et aux locaux.

#### GRANDE SALLE « LES BALANCES »

- a. L'occupation de la salle Les Balances est limitée à 80 personnes debout.
- b. En cas d'événement public, au-delà de 50 personnes, des mesures de sécurité complémentaires sont exigées, à savoir la présence de deux pompiers du SDIS « Oron Jorat ».
- c. En cas d'événement privé, au-delà de 50 personnes, la Municipalité peut exiger des mesures de sécurité complémentaires.
- d. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle. Un cendrier est à disposition à l'extérieur de la salle Les Balances qui devra être vidé après la manifestation. Les organisateurs sont responsables de mettre à disposition des cendriers supplémentaires si nécessaire et de s'assurer que les mégots sont ramassés à l'extérieur du bâtiment après la manifestation.
- e. Les chiens ou autres animaux sont interdits.

#### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

- a. L'occupation de la salle dans les combles de l'ancien collège est limitée à 30 personnes.
- b. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle.
- c. Les chiens ou autres animaux sont interdits.

### 2. Mesures d'ordre

#### GRANDE SALLE « LES BALANCES »

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les mesures d'ordre dictées par les circonstances, notamment pour les entrées, vestiaire et fermeture des locaux à l'issue de la manifestation.

- Parking de la salle Les Balances

Il appartient aux organisateurs de contacter au préalable l'Association Cerebral Vaud à [info@cerebralvaud.ch](mailto:info@cerebralvaud.ch), afin de solliciter leur autorisation de parcage. En effet, les places de parc attenantes à la grande salle sont au bénéfice de cette association.

#### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les mesures d'ordre dictées par les circonstances, notamment pour les entrées, vestiaire et fermeture des locaux à l'issue de la manifestation.

- Places de parking

Le secrétariat communal contactera au préalable l'Ecole du Potier pour l'informer de la location.

En effet, cinq places de parc marquées en jaune et numérotées 1 à 5 sont au bénéfice de cette école. Les deux autres places numérotées sont à disposition du locataire de la salle.



COMMUNE  
DE  
MONTPREVEYRES

# CONTRAT DE LOCATION

## 3. Bruit

Les organisateurs veilleront à ne pas incommoder le voisinage en évitant la propagation de bruits inutiles à l'extérieur de la salle, ceci **dès 20 heures ou selon l'autorisation municipale**. Les frais d'intervention des forces de l'ordre seront facturés aux organisateurs.

## 4. Préparation des salles et remise en état

Les organisateurs se chargent eux-mêmes de mettre les salles en place à leur convenance et de les restituer telles qu'elles leur ont été remises initialement.

Le locataire est prié :

### GRANDE SALLE « LES BALANCES »

- de commuter le réglage du thermostat sur **MINIMUM** à la fin de la période de location,
- d'éteindre les lumières, y compris la lumière extérieure et celle des WC,
- de fermer à clé les WC.

### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

- d'éteindre les lumières, y compris celle des WC et de la cuisine

## 5. Nettoyage

Les organisateurs rendront les locaux propres, surfaces de travail, tables et sols balayés, mobilier rangé, WC propres, ainsi que le ramassage d'éventuels déchets à l'extérieur.

Les organisateurs se munissent de sacs taxés et emportent leurs déchets.

Les organisateurs ayant utilisé des ballons, drapeaux ou autres banderoles pour baliser le cheminement les retire à l'issue de la manifestation.

En cas de non-respect de ces mesures nécessitant un nettoyage complémentaire, le temps du personnel communal fera l'objet d'une facture qui sera établie et adressée au responsable de la location au tarif horaire de conciergerie CHF 80.- / heure.

## 6. Remise des clefs

### GRANDE SALLE « LES BALANCES »

Les clefs sont à disposition dans la boîte à clés située dans l'encadrement de la porte d'accès à la grande salle. Veuillez contacter au préalable l'administration communale au 021 903 25 13 durant les heures d'ouverture afin d'obtenir le code d'accès à la boîte.

### SALLE DANS LES COMBLES DE L'ANCIEN COLLÈGE

Les clefs sont à disposition à l'administration communale. Veuillez contacter au préalable l'administration communale au 021 903 25 13 durant les heures d'ouverture afin d'obtenir les clefs.

## 7. Restitution des clefs

Les clefs seront remises dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale, rue du Village 10, après la manifestation. Tout dégât doit être annoncé dès le lendemain de la manifestation.

## 8. Réserve

La Municipalité se réserve le droit de facturer aux organisateurs tous dégâts constatés par l'employé communal à l'issue de la manifestation.